

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

121828 - Un examen médical a révélé qu'il est atteint d'une infertilité curable. Doit-il en informer sa fiancée?

question

Au cours des fiançailles, j'ai subi un test prénuptial. Le médecin m'a révélé que je souffrais d'une infertilité curable. Pour me sauver la face, pourrais-je conclure le mariage sans divulguer l'information ou faut-il la diffuser? J'espère obtenir une réponse.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le statut de l'infertilité est l'objet d'une divergence de vues au sein des jurisconsultes. Ils ont émis deux avis sur le sujet. Selon le premier, elle n'est pas un défaut. C'est l'avis de la majorité des ulémas hormis al-Hassan al-Basri (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Ce dernier la considère comme un défaut justifiant la dissolution du mariage. Quant à Ahmad, il préfère que l'homme l'explique avant le mariage. Le second avis est que tout défaut qui répugne à l'un des époux et empêche d'atteindre l'objectif du mariage en termes de compassion et d'affection, donne à l'autre partenaire le choix (d'accepter ou de rejeter). Voilà ce que confirme Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) sur la base de preuves. Des ulémas contemporains, notamment Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), l'ont suivi. Je pense que l'infertilité est un défaut qui justifie que l'épouse ou l'époux puisse choisir d'accepter ou de rejeter le mariage.

Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « ce qui est juste est que le défaut est ce qui empêche l'atteinte de l'objectif du mariage. Nul doute que le plaisir, le service et la

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

procréation font partie des plus importants objectifs du mariage et que tout ce qui empêche de les atteindre est un défaut. Aussi, si l'un des époux trouvait l'autre infertile, ce serait un défaut. »
Extrait de Charh al-Moumtie 12/220.

Il est aussi expliqué dans la réponse donnée à la question n°[111980](#) que le défaut ou la maladie accidentels et curables ne doivent pas être révélés. Cependant la gravité de l'infertilité et l'importance de la procréation, qui reste un objectif fondamental du mariage, font qu'il est nécessaire de mettre tout le monde au courant de la réalité.

On doit être honnête avec soi-même. Puisqu'on n'accepterait pas que sa femme lui cache un tel défaut, il convient qu'il soit clair et ne cache rien à sa partenaire. Que l'homme traite les autres comme il aime qu'ils le traitent.

Allah le sait mieux